



VILLE DE SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS

CENTRE COMMUNAL
D'ACTION SOCIALE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
SEANCE DU 25 JUIN 2024**

Télétransmission Préfecture

Nomenclature : 7.1

Numéro : 094-269400362-20240625

DELCCAS2024.06.25-6-DE

DELCCAS 2024.06.25 - 6 – Vote du compte administratif de l'exercice 2023 de la Résidence Autonomie J. du Bellay.

Les membres du Conseil d'Administration se sont réunis à 18 heures, en mairie, sous la présidence de Madame Hélène LERAITRE, Vice-Présidente.

Etaient présents : Madame Nadia LÉCUYER, Madame Marie-Thérèse DEPICKÈRE, Madame Jacqueline LAVAL, Madame Agnès CARPENTIER, Monsieur Claude SOUSSY, Monsieur Fabrice CAPRANI, délégués du Conseil Municipal, Monsieur Christian GITIAUX, Madame Marie-Ange MOURGÈRE, Madame Françoise BOUCHEL, Monsieur Jean-Marie MICHEL, Madame Michelle FAVRE-BONTÉ, Monsieur Thierry COMBEL, administrateurs nommés.

Etaient absents excusés et représentés : Monsieur Sylvain BERRIOS, Président du Centre Communal d'Action Sociale, qui a donné pouvoir à Madame Hélène LERAITRE, Madame Ghyslaine LOUIS, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Françoise BOUCHEL, Madame Rosa JURADO, administrateur nommé, qui a donné pouvoir à Madame Nadia LÉCUYER.

Etait absente excusée : Madame Déborah WARGON, déléguée du Conseil Municipal.

Le Conseil d'Administration,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU le Code de l'action sociale et des familles,

VU le budget primitif pour l'exercice 2023,

VU le compte administratif pour l'exercice 2023, présenté en séance,

Après examen et en avoir délibéré
A la majorité
(Monsieur Caprani - contre)
(Sylvain Berrios n'ayant pas pris part au vote)

Emet un avis favorable sur le compte administratif de la Résidence Autonomie J. du Bellay pour l'exercice 2023, qui s'établit aux sommes suivantes :

	<i>RECETTES</i>	<i>DEPENSES</i>	<i>EXCEDENT</i>	<i>DEFICIT</i>	<i>REPORT ANNEE PRECEDENTE</i>	<i>RESULTAT A AFFECTER</i>
FONCTIONNEMENT	576.583,21 €	662.410,75 €		-85.827,54€	161.005,44	75.177,90 €

Dit que la présente délibération sera publiée et transmise à Madame la Préfète du Val de Marne.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations.

La Vice-Présidente du Centre
Communal d'Action Sociale,




Hélène LERAITRE

Certifié Exécutoire par le Président du CCAS
Compte tenu de :

la réception en Préfecture le

26.06.2024

et de la publication électronique le

26.06.2024



Pour le Président,
Le Directeur,

